

Canada. Le gouvernement peut certainement venir en aide à nos frères de la Grande-Bretagne.

Si le gouvernement désire payer \$1.75 par tête, qu'il fasse venir des Norvégiens et des Suédois qui font de bons colons. Mais pour l'amour du ciel, qu'on nous délivre des Doukhoborts et des Galiciens. Pourquoi ne pas aider nos jeunes gens des vieilles provinces à aller s'établir dans l'ouest. Il doit y avoir plusieurs jeunes gens qui trouvent trop petites leurs chances de succès sur la terre paternelle, dans Québec, Ontario et les provinces maritimes, et qui s'en vont toujours aux Etats-Unis. Si le gouvernement leur donnait de l'argent et des terres pour s'établir dans le Nord-Ouest, vous pourriez peupler le Nord-Ouest de colons de première classe, au lieu de faire venir des Galiciens. Si le gouvernement adoptait cette politique, avant peu d'années, il verrait que le Canada, au lieu d'être inondé d'étrangers, aurait une population issue de notre chair et de notre sang et serait un pays heureux et prospère, un pays à faire envie au monde civilisé.

M. l'Orateur, je propose maintenant que la séance soit levée.

Le PREMIER MINISTRE : Si je m'abandonnais à l'inspiration du moment, je consentirais simplement à l'adoption de cette motion d'ajournement et laisserais chacun aller à ses affaires. L'honorable député (M. Prior), bien qu'il ait protesté d'avance contre l'imputation dont on pourrait le charger à ce sujet, a abusé, d'une façon injustifiable des privilèges parlementaires. Il a profité de l'occasion pour chercher à réveiller les plus mauvaises passions qui peuvent dormir dans le cœur de notre population ; mais son appel, j'en suis certain, restera sans écho. En outre, il a violé un règlement bien connu qui prescrit qu'on ne peut proposer une motion d'ajournement, à cette phase de la séance, que dans les cas d'urgence et d'intérêt public—

M. PRIOR : Je dis qu'il y a urgence.

Le PREMIER MINISTRE : Il ne peut y avoir urgence car c'est une question dont le pays s'occupe depuis vingt-cinq ans. Nous sommes au quatrième mois de la session. L'honorable préopinant a eu maintes occasions de soulever cette question toutes les fois que l'on a proposé que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. Il s'est abstenu de le faire pour des raisons que je ne connais pas. Et maintenant lorsque la droite et la gauche ont convenu d'étudier des affaires publiques d'un autre ordre, il saisit la Chambre de cette question. Ce n'est pas seulement un abus de privilèges parlementaires, c'est un manque de bonne foi.

Hier soir, avant que la séance fût levée, l'honorable député de Lanark-sud (M. Haggart), représentant le chef de l'opposition qui était absent, m'a demandé à quelles affaires la Chambre consacrerait son attention aujourd'hui, et je lui ai répondu que nous nous occuperions du bill concernant la représenta-

M. PRIOR.

tion. Il était tacitement entendu entre les deux côtés de la Chambre que nous étudierions cette mesure aujourd'hui. Quoique cela fût convenu et que chacun se fût préparé en conséquence, l'honorable député soulève une question qui n'a pas le moindre caractère d'urgence et dont mon honorable ami, le député de Burrard (M. Maxwell) a saisi la Chambre, il y a plusieurs semaines.

Mais enfin de faire un peu de bruit autour de son nom et se gagner de la popularité, l'honorable préopinant présente cette motion et donne ses vœux non seulement sur les questions chinoise et japonaise, mais aussi galicienne et doukhobortsienne. Je dis que c'est là un abus des privilèges parlementaires. Est-ce qu'on ne devrait pas respecter une convention intervenue entre la gauche et la droite ? Lorsqu'on demande au gouvernement quelle mesure il va soumettre à la Chambre et qu'il répond qu'il étudiera une certaine question, est-ce que si un honorable député a l'intention de changer ce programme, il ne doit pas donner avis, afin que—

M. PRIOR : J'ai donné avis à un de vos collègues.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : L'honorable député a peut-être donné avis à un des ministres, mais c'est tout ce qu'il a fait.

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR : Je puis dire que l'honorable député m'a envoyé un mot, il y a quelques jours,—je crois que c'est mardi,—pour m'informer qu'il soulèverait cette question. Je dois dire que j'ai su qu'il saisirait la Chambre de cette matière à la première occasion.

M. PRIOR : J'ai dit que je la soulèverais avant l'appel de l'ordre du jour.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Tout député a le droit, lorsqu'on propose que la Chambre se forme en comité des subsides, d'exposer ses plaintes et ses griefs. C'est la règle constitutionnelle, et nous n'avons rien à dire si on s'y conforme. Lorsque nous annonçons que nous proposerons que la Chambre se forme en comité des subsides le jour suivant, nous sommes alors prêts à discuter toutes les motions que l'on peut présenter, et tous les griefs que l'on peut exposer. Mais proposer chaque jour, comme on l'a fait, l'ajournement de la séance, c'est entraver la marche des affaires publiques.

Je conseille à tous les membres de la Chambre de s'unir pour mettre un terme à cet abus et faire observer la véritable règle constitutionnelle qui veut que les griefs s'exposent lorsque le gouvernement demande les subsides. L'honorable préopinant, avant l'appel de l'ordre du jour, présente cette motion, pour discuter quoi ? Une question d'urgence ? Le public discute cette question, comme je l'ai dit, depuis vingt-cinq ans et plus. L'honorable député a discuté